

LE MAIRE

HC/CA

Saint-Rémy-de-Provence, le 28 mai 2009

À l'attention **Bernard REYNÈS**
Maire de Châteaurenard
Député des Bouches-du-Rhône
Hôtel de Ville
Rue Jentelin - BP 10
13838 Châteaurenard Cedex

Monsieur le Maire et Député,

J'ai bien reçu votre invitation à la réunion du 5 Juin prochain en mairie de Châteaurenard, à laquelle je ne pourrai assister compte tenu d'un certain nombre de manifestations programmées à Saint-Rémy-de-Provence ce jour-là.

Mais à cet empêchement se joint également mon souhait de ne pas participer à cette réunion et ce, pour les raisons suivantes :

Vous m'avez informé, par courrier du 3 avril 2009, de votre transmission à M. le président de Région de la composition du Comité de pilotage du futur lycée – liste sur laquelle figure mon nom conformément à mon acceptation de participer à cette structure informelle.

Votre courrier faisait également état du fait que vous aviez « *demandé à vos services de travailler* sur la création d'un syndicat mixte ».

Suite à cela, à l'invitation du 5 Juin 2009 est annexée une proposition de statuts du Syndicat mixte intercommunal formé des communes de la Communauté Rhône Alpilles Durance et d'autres communes, dont celle de Saint-Rémy.

Or, si j'ai effectivement accepté votre proposition de participer au Comité de pilotage – structure informelle, je le répète, qui n'engage pas la ville financièrement – il n'en va pas de même concernant la composition d'un Syndicat mixte et il n'y a eu aucun engagement de ma part dans ce sens.

D'ailleurs, après avoir consulté mes collègues en bureau municipal, il s'avère que la municipalité saint-rémoise ne souhaite pas l'adhésion de notre ville à ce syndicat.

En effet, que ce soit pour les équipements dont bénéficient nos administrés à l'extérieur ou pour les équipements saint-rémois dont bénéficient les administrés d'autres communes, aucune participation financière n'est demandée dans un sens ou dans l'autre. Quelques exemples :

- Aujourd'hui, plus de la moitié des élèves de Saint-Rémy sont principalement accueillis au lycée de Tarascon ; le reste se répartit entre les lycées d'Avignon, Cavaillon, Salon-de-Provence, Arles, et même Aix-en-Provence selon les options.

LE MAIRE

Jusqu'à présent, aucune de ces villes n'a sollicité une participation quelconque auprès de la commune de Saint-Rémy-de-Provence pour la création ou l'extension d'un lycée, ni même pour l'aménagement d'accès ou de parking autour de ces établissements.

- À l'inverse, aucune participation n'a été demandée par la ville de Saint-Rémy-de-Provence lors de l'extension et du réaménagement du lycée d'enseignement professionnel agricole des Alpilles qui accueille de nombreux élèves de diverses communes.

- Avec l'assouplissement de la carte scolaire, cette année beaucoup d'élèves de différentes communes fréquentent également le collège Glanum de Saint-Rémy-de-Provence. Une extension de cet établissement va être réalisée (classes algéco, aménagement de l'entrée...) sans participations extérieures.

- Une gendarmerie a été récemment construite à Saint-Rémy, bénéficiant à plusieurs communes alentour : Saint-Etienne du Grès, Mas-Blanc les Alpilles, Maillane. Notre ville a mis des terrains à disposition sans demander de participation, ni créer un syndicat mixte intercommunal.

- Notre Centre de Secours Principal bénéficie également à d'autres communes. À l'époque de sa réalisation, la caserne a été édifée sur des terrains mis à disposition par la ville de Saint-Rémy-de-Provence – laquelle a également pris en charge les frais de viabilisation et de construction.

En conclusion, malgré le fait que la création d'un équipement public soit généralement profitable à tous, la ville de Saint-Rémy-de-Provence n'envisage pas de participer financièrement à une réalisation sur une commune voisine.

D'autant qu'aujourd'hui, les transferts de compétence de l'État aux communes (*gestion des forages, délivrance des passeports biométriques, lutte contre l'habitat indigne, ventes au déballage*), sa défection sur de nombreux dossiers (*comme le cofinancement de l'étude de ZPPAUP*) et ses désengagements (*baisse de la dotation forfaitaire, de la dotation générale de péréquation et des compensations au titre de la taxe professionnelle*), nous obligent à nous recentrer sur nos dépenses obligatoires.

Une participation éventuelle à la réalisation du futur lycée de Châteaurenard serait une dépense nouvelle et, au regard de la conjoncture actuelle, nous n'aurions pas la possibilité de l'assumer.

Avec mes sincères regrets, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Député, l'expression de ma parfaite considération.

Hervé Chérubini

Maire de Saint-Rémy-de-Provence
Vice-président du Conseil général
Président de la Communauté de communes
Vallée des Baux - Alpilles

